



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Communautaire

Séance du 27 janvier 2011

Date de convocation : le 18 Janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de présents : 47

Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Mme BARBE Florence

Étaient présents :

M. Jean-Mary BOISNIER, Président (DT Le Gicq), M. VILLENEUVE Alain, 1er Vice Président (DT La Villedieu), M. GUILLOTEAU Michel, 2ème Vice Président (DT Nuaillé)

Mesdames et Messieurs les Délégués :

M. CHEDOUTEAUD Stéphane (DT Aulnay), M. MICHEL Henri (DT Aulnay), M. BERNARD Patrick (DT Aulnay), M. DRILLAUD Janick (DS Aulnay), M. DUGUY Jean-Luc (DT Blanzay s/ Btne), Mme MENENTEAU Monique (DT Blanzay s/ Btne), M. RICHARD Joël (DT Cherbonnières), M. PINEAU Patrick (DT Cherbonnières), M. PROTTEAU Jean-Louis (DT Chives), M. JOUSSE André (DT Chives), M. PANIER Jean-François (DT Contré), M. Frédéric DUBREUIL (DS Contré), M. GAUTIER Jean-Michel (DT Dampierre), Mme GRATADOUX Marie-Thérèse (DT Dampierre), Mme GUERET Françoise (DT Les Eduts), M. BROSSARD Thierry (DT Les Eduts), M. BARON Cédric (DT Fontaine Chalendray), M. BOREL Didier (DT Fontaine Chalendray), M. CHOLLET Laurent (DT Le Gicq), M. CHAMPENOIS Jacques (DT Loiré s/ Nie), M. Christian BOUCARD (DS Loiré s/ Nie), M. AUBANEL Alexandre (DT Néré), M. BENOIST Gilles (DT Néré), Mme MORIN Brigitte (DT Néré), M. POMMIER Jean (DT Nuaillé s/btne), Mme TACHE Ornella (DT Paillé), Mme GEOFFROY Sylvette (DT Romazières), Mme CARSOULLE France (DT St Georges de Long.), M. CARSOULLE Patrick (DS St Georges de Long.), M. BOULBES Jean-Louis (DT St Mandé s/ Brédoire), M. TRICARD Thierry (DT St Martin de Juillers), M. DUPAS Hubert (DT St Martin de Juillers), M. GENEAU Claude (DT St Pierre de Juillers), Mme CHAUNUX Hélène (DT Saleignes), M. TACHERON Johnny (DT Saleignes), M. MERCIER Alain (DT Seigné), M. COUSSON Roger (DT Seigné), Mme BOURDET Annick (DT La Villedieu), M. ARDOUIN Bernard (DT Villemorin), M. FOUCHER Patrice (DT Villemorin), M. BEGEON Claude (DT Villiers Couture), Mme BARBE Florence (DT Villiers Couture), Mme OUTREQUIN-FRAIGNEAU Hélène (DT Vinax), Mme CHEVALIER Guillemette (DT Vinax).

Étaient excusés : M. COLLIN Jean-Mary (DT Aulnay), M. HENRI Jean-Michel (DT Loiré s/ Nie), M. BOUHIER Philippe (DT Romazières).

Étaient absents : M. SERVANT Jean-Claude (DT Contré), M. BONNEAU Gérard (DT Paillé), Mme PERROCHON Annie (DT St Mandé s/ Brédoire) arrivée après le point 9, M. PINEAU François (DT St Pierre de Juillers), Mme THEPAUT Muriel (DT St Georges de Long., décédée).

Assistaient : M. BRUNET Bernard (DS Blanzay s/ Btne), M. THEVENIN Jean-Paul (Percepteur) Mme BECHET Danielle (Correspondante Hebdo), Mme SYLVANO Claudine (Correspondante Sud-Ouest).

Recueillement en hommage à Madame le Maire de Saint Georges de Longuepierre

Monsieur le Président rappelle le décès de Madame Muriel THEPAULT, Maire de Saint Georges de Longuepierre, survenu en début de semaine et propose à l'assemblée de faire une minute de silence.

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée du 28 octobre 2010 à l'unanimité.

1 – DELIBERATION EN DATE DU 28 OCTOBRE 2011: Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle que, lors du conseil communautaire du 28 octobre 2010, un vote à bulletins secrets a été organisé pour la décision de désigner ou non un avocat spécialisé en droit public pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes.

Malheureusement, suite à une erreur de formulation dans la rédaction de cette délibération, la Préfecture nous demande de retirer celle-ci car cette maladresse constitue une formalité substantielle sanctionnée par la nullité de la délibération.

En effet, l'article L. 2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales limite l'utilisation du vote au scrutin secret à deux cas: soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ de retirer la délibération en date du 28 octobre 2010 et visée en sous-Préfecture en date du 3 novembre 2010 et relative à la désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes.

2 – SERVICE ADMINISTRATIF: Autorisation de signature d'une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la dématérialisation de la paie

Monsieur le Président explique que, pour la dématérialisation de la paie, il est nécessaire de signer une convention avec la DGFP.

La convention proposée est présentée en annexe.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

- ↳ d'autoriser le Président à dématérialiser la paie
- ↳ d'autoriser le Président à signer la convention avec la DGFP.

3 – GROUPES SCOLAIRES: Renouvellement des conventions de mise à disposition des agents communaux

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 22 janvier 2009, il a été décidé que les agents communaux interviendraient dans les écoles de leur commune à titre gracieux à compter du 1er janvier 2009 pour l'entretien des espaces verts et le menu entretien intérieur. Des conventions ont donc été signées pour un an et ont été renouvelées dans les mêmes conditions pour une année supplémentaire par délibération en date du 11 février 2010.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ de renouveler les conventions de mise à disposition des agents communaux avec les communes d'Aulnay, Saint Georges de Longuepierre, Néré, Saint Pierre de Juillers, Loiré sur Nie et Cherbonnières, dans les mêmes conditions que précédemment

↳ d'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

4 – GROUPE SCOLAIRE DE SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE: Choix du devis pour l'acquisition de rideaux pour les classes primaires

Monsieur le vice-Président rappelle que si l'architecture de l'école de la Boutonne (groupe scolaire de Saint Georges de Longuepierre) a pris en compte l'ensoleillement en période estivale, malheureusement rien n'a été prévu lors des périodes hivernales quand le soleil est bas. Enseignants et élèves se plaignent donc d'être complètement éblouis.

Pour résoudre ce problème, il informe le conseil communautaire que des devis ont été demandés. Il a été demandé aux entreprises de venir sur site car la faible hauteur entre fenêtre et plafond ne permet pas l'installation de n'importe quel système. Il donne les résultats résumés dans le tableau de la page suivante.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'accepter le devis de STORES 2007 avec des stores intérieurs pour un montant de 2 310,67 euros TTC

↳ d'autoriser le Président à signer ce devis.

5 – GROUPE SCOLAIRE DE NERE: Autorisation de signature d'une convention de servitude avec ERDF

Monsieur le vice-Président explique que, pour la desserte Basse Tension Souterraine en tarif jaune pour le groupe scolaire de Néré, il est nécessaire de signer une convention de servitude avec ERDF.

La convention proposée est présentée en annexe.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'accepter le principe de la convention annexée.

↳ d'autoriser le Président à signer ladite convention.

5 bis – GROUPE SCOLAIRE DE NERE: Autorisation de signature d'un avenant au marché de travaux

Monsieur le vice-Président expose au Conseil Communautaire que la Commission de Procédure Adaptée s'est réunie le 25 janvier dernier pour se prononcer sur l'avenant nécessaire au marché de travaux concernant la construction du groupe scolaire de Néré.

Après un avis favorable de ladite commission, Monsieur le vice-Président soumet cet avenant au conseil Communautaire :

Lot n° 2: GROS OEUVRE – ALM ALLAIN : + 6 891,75 € HT.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'accepter l'avenant au lot n° 2 d'un montant de + 6 891,75 € HT

↳ d'autoriser le Président à signer cet avenant.

6 – MISE EN VALEUR DU SITE DE L'EGLISE: Autorisation de signature du Marché à Procédure Adaptée MAPA

Monsieur le Président rappelle le projet de mise en valeur des abords du site roman de l'église Saint Pierre d'Aulnay et le marché de définition qui a précisé les attentes des différents maîtres d'ouvrage. Pour faire suite à ce marché de définition et dans une logique d'amélioration de l'espace urbain, la parcelle jouxtant l'église et appartenant à la Communauté de Communes doit être retravaillée.

L'architecte des Bâtiments de France ne donnera un avis favorable à la démolition des ruines situées sur cette parcelle que lors de la remise d'un projet, de petite ou grande envergure, mais qui précisera exactement l'intérêt de la démolition.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'autoriser le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement paysager de la parcelle jouxtant l'église St Pierre d'Aulnay

↳ d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires.

7 – ZONE ARTISANALE DE NERE: Choix du Maître d'Oeuvre

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réunion de la Commission de Procédure Adaptée et du rapport d'analyse dont le résumé est ci-joint.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès-verbal de la commission de procédure adaptée du 25 janvier 2011,

Vu l'annexe ci-jointe récapitulative du rapport d'analyse,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ de choisir comme maître d'œuvre du marché de création et d'aménagement de la Zone Artisanale de Néré:

SCP Erick MECHAIN de Saint Jean d'Angély pour un montant de 20 750 € HT

↳ d'autoriser le Président à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

8 – SERVICE ENFANCE – JEUNESSE – SPORT : Autorisation de signature d'un contrat avec DEFI Informatique pour une maintenance téléphonique

Monsieur le vice-Président explique que, pour la mise en place d'une maintenance téléphonique suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion « Loisirs et Accueil », il est nécessaire de signer un contrat avec l'entreprise DEFI Informatique.

Le contrat proposé est présenté en annexe et fait ressortir un coût annuel de 269,10 € TTC.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'accepter la proposition de maintenance téléphonique de DEFI Informatique pour un coût de 269,10 € TTC annuel.

↳ d'autoriser le Président à signer le contrat sus-mentionné.

9 – SERVICE ENFANCE – JEUNESSE – SPORT : Autorisation de versement d'acompte de subvention à l'association de l' « ADMR »

Monsieur le Président explique que, pour que l'association de l'« ADMR » puisse commencer sereinement l'année comptable 2011, il serait nécessaire de leur verser un acompte sur la subvention qui leur sera attribuée lors du vote du budget principal 2011.

En effet, cette association fonctionne en grande partie grâce à la subvention que la Communauté de Communes leur verse dans le cadre du soutien aux associations.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ de voter un acompte de subvention de 1 900 € à l'association de l'ADMR

↳ d'autoriser le versement de cet acompte

↳ de tenir compte de cette attribution lors du vote des subventions et du budget et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2011

Madame Annie PEROCHON entre dans la salle et prend part aux débats et votes.

10 – SERVICE ORDURES MENAGERES: Admission en non valeur

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire les difficultés de recouvrement de certaines redevances d'ordures ménagères. En conséquence, il est proposé de les admettre en non valeur, au vu de la liste ci-jointe.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'inscrire en non valeur les redevances d'ordures ménagères de la liste ci-jointe pour une somme totale de 4 630,70 euros

↳ d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2011

11 – MAISON DE SANTE DE NERE: Autorisation de signature d'une convention de location pour le bureau mutualisé

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il y a une demande de Madame VENDE-GUERIN, infirmière, pour louer le bureau polyvalent à la Maison de Santé de Néré.

Il propose de garder le loyer qu'elle payait précédemment (contrat du 01/06/2008 au 13/07/2010) tout en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers.

La convention proposée est présentée en annexe.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'accepter la demande de location pour le bureau mutualisé de la Maison de Santé de Néré

↳ d'autoriser le Président à signer la convention proposée.

12 – SERVICE FINANCIER: Autorisation d'achat de matériel pour les cantines

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que deux robots ménagers professionnels sont tombés en panne dans les cantines et qu'il est nécessaire de les remplacer rapidement.

Au vu des montants (750 euros pour un mixeur presse-purée pour Saint Georges de Longuepierre et 1000 euros pour un coupe-légumes à Aulnay) et de la nécessité quasi-immédiate de ces équipements, Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de faire ces achats.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

↳ d'autoriser l'achat immédiat d'un mixeur presse-purée et d'un coupe-légumes professionnels pour les cantines

↳ de mettre au BP 2011 les crédits nécessaires à ces acquisitions

13 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

L'année 2010 a confirmé notre niveau d'autofinancement; en effet nous avons dégagé un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 290 000 Euros et en cumulé de 990 000 Euros.

Les besoins de financement de la section d'investissement, pour ce même exercice, s'élèvent quant à eux à 295 000 Euros; ce qui nous permettra de redémarrer l'exercice 2011 avec un résultat reporté similaire à 2010, soit 695 000 Euros.

Les résultats de nos budgets annexes sont conformes à nos prévisions budgétaires.

L'année 2011 sera marquée par l'achèvement de nos groupes scolaires, ce qui permettra de proposer à l'ensemble de notre territoire des infrastructures de qualité.

En matière de Développement Économique, l'aménagement de la zone artisanale de NERE sera notre priorité, afin d'apporter une solution à la demande locale ou extérieure. Quant au Parc d'activités de PAILLE, il s'inscrit dans une réflexion à moyen terme, intégrant des éléments très variés (schéma départemental d'élimination des déchets, Projet de centre pénitentiaire de FONTENET,...). Il s'agit d'un enjeu fort pour l'avenir et au delà des limites actuelles de la CDC.

Sur un plan touristique, notre canton dispose d'un riche patrimoine connu et reconnu, l'action que nous avons engagée au cours de l'année 2010 est riche d'enseignements et démontre que nous devons poursuivre dans cette voie en envisageant d'y consacrer une augmentation de notre participation. Par ailleurs, la réflexion engagée au niveau du Pays, sur une mutualisation du fonctionnement des structures touristiques (offre-commercialisation-accueil), mérite d'être étudiée et approfondie au cours de l'année 2011.

En cette année 2011, l'action sociale intercommunale sera débattue afin de la structurer et de mieux répondre aux attentes de la population et aux problématiques de notre territoire.

Le programme local de l'habitat, qui se décline au niveau de chaque Communauté de Communes, devra être abordé afin d'évoquer les problématiques de la chute de notre population et les solutions que nous pouvons y apporter à une échelle communautaire.

Au regard de ces éléments, les taux de la fiscalité seront inchangés.

14 – QUESTIONS DIVERSES

◆ Madame PEROCHON demande où en est le dossier sur l'accessibilité.

↳ La consultation des entreprises est en cours et se termine la semaine prochaine.

◆ Madame TACHE demande si un second débat d'orientation budgétaire aura lieu.

↳ Non, mais chacun peut s'exprimer aujourd'hui.

◆ Madame TACHE demande quelle était la raison du rejet de la délibération du point n° 1.

↳ Le vote à bulletins secrets doit être demandé par un tiers des délégués or, dans la délibération, il est noté qu'il a été demandé par Madame Sylvette GEOFFROY.

Monsieur CHAMPENOIS s'étonne que, lors des conseils communautaires précédents, quand un vote à bulletins secrets a été réalisé, les délibérations aient été correctement rédigées, et qu'il y ait justement une erreur dans celle-ci.

- ◆ Madame TACHE demande où est le dossier de la Maison de Santé d'Aulnay.
 - ↳ Il est en cours, mais les démarches doivent suivre le cadre législatif qui comporte des délais imposés.

- ◆ Monsieur BRUNET demande s'il existe un comité de pilotage sur la Maison de Santé et si oui, demande à y être ajouté. Monsieur AUBANEL a la même requête.
 - ↳ Il existe un comité consultatif dans lequel les maires de Néré et Aulnay sont automatiquement présents. Nous ferons suivre la liste.

- ◆ Monsieur BRUNET s'étonne qu'il ait fallu voter un avenant au marché de Néré pour un surcoût dû aux enduits, selon lui, il était évident que réaliser des enduits en hiver allait poser un problème.
 - ↳ Le chantier n'a jamais eu de retard et les enduits étaient prévus durant la première quinzaine de novembre, malheureusement, la météo a été particulièrement froide, et cela, très tôt dans la saison.

- ◆ Madame OUTREQUIN-FRAIGNEAU fait remarquer que les numéros de téléphone de la Maison de Santé et de Relance n'apparaissent pas dans l'annuaire de France Télécom.
 - ↳ La Maison de Santé n'est qu'un bâtiment et n'a pas d'entité juridique, elle n'a donc pas de ligne téléphone. Quant à Relance, il s'agit d'une association, et bien qu'il soit regrettable qu'elle n'apparaisse pas dans l'annuaire, cela n'est pas de la compétence de la Communauté de Communes. Nous leur ferons néanmoins la remarque.

- ◆ Monsieur DRILLAUD fait part de son mécontentement vis à vis de la difficulté à trouver un médecin le week-end. Plusieurs autres personnes sont également contrariées par ce problème.
 - ↳ Nous sommes conscients du problème (Monsieur GUILLOTEAU s'est déjà plaint par courrier à la sous-Préfecture, une réunion a été organisée avec Monsieur ROUQUETTE, sous-Préfet...) mais il n'y a jamais eu de suites et la compétence « Santé » appartient à l'Etat et non à la Communauté de Communes. Nous en sommes désolés mais nous ne pouvons rien faire à ce propos.

- ◆ Monsieur GUILLOTEAU fait savoir que sa secrétaire de mairie est enceinte et qu'il recherche une remplaçante pour 12 heures par semaine entre juillet et octobre.

La séance est levée à 20 h.

Affiché le 3 février 2011

Le Président,
Jean-Mary BOISNIER